

Décision modificative n° 1 – Budget régional 2017

Séance plénière du 18 octobre 2017

Le CESER note la volonté du Conseil régional de procéder à une réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de l'écart entre les dépenses et les recettes actualisées.

Il souligne l'inscription de dépenses nouvelles pour faire face à l'augmentation des charges liées à la mise en œuvre des nouvelles compétences issues de la loi NOTRe et l'engagement de grands projets : poursuite du plan « 500 000 formations » et du programme d'aménagement numérique du territoire (THD).

Le CESER partage le principe de rationalité budgétaire dans un contexte budgétaire contraint, mais s'interroge sur l'annulation d'AP/AE qui faisaient l'objet d'une affectation ou d'un engagement.

Cette décision modificative s'inscrit dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre du premier budget de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- la mise en œuvre des nouvelles compétences de la Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), en particulier dans les domaines de l'action économique et des transports ;
- le lancement de grands projets tels que la couverture du territoire en Très haut débit (THD).

Au-delà des ajustements habituels de dépenses et de recettes de l'exercice 2017, elle intègre également des annulations d'Autorisations de programme (AP) et d'Autorisations d'engagement (AE) affectées antérieurement à 2017 correspondant à une actualisation du stock AP/AE.

Le CESER prend acte de cette DM et des mesures d'ajustement et de régulation.

Il souligne le fait que le Conseil régional propose de procéder à une réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de l'écart entre les dépenses actualisées et les recettes actualisées, soit un montant de 67 M€.

Le recours à l'emprunt pour 2017 s'établirait donc à 513 M€ (633 M€ inscrits au BP 2017 - 53 M€ au BS et - 67 M€ avec la DM n° 1).

Des ajustements de recettes et de dépenses 2017

- Pour faire face à l'augmentation des charges liées à la mise en œuvre des nouvelles compétences issues de la Loi NOTRe et, dans le même temps, adapter les moyens régionaux aux politiques mises en œuvre, le Conseil régional propose d'inscrire en **dépenses nouvelles** :

→ 338,48 M€ en AP/AE, soit 66,71 M€ en investissement et 271,77 M€ en fonctionnement.

Ces dépenses nouvelles, plus importantes qu'en 2016 (64,24 M€) sont liées à des opérations qui n'étaient pas prévisibles lors de la préparation du Budget prévisionnel et du Budget supplémentaire.

Les AP (cf. *tableau récapitulatif en annexe 1*) concernent principalement les investissements dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (44,36 M€ dont 41,55 M€ pour l'aménagement THD du territoire), des transports (9,8 M€) et de l'action économique (10,92 M€).

Les AE concernent essentiellement les transports (222,70 M€ dont 216,89 M€ pour l'exercice de la nouvelle compétence des transports interurbains et scolaires), et dans une moindre mesure, la formation professionnelle et l'apprentissage (15,11 M€), ainsi que la culture (4,56 M€).

- 39,41 M€ en Crédits de paiement (CP) : 28,31 M€ en investissement et 11,1 M€ en fonctionnement. Les ouvertures de crédits (*cf. tableau récapitulatif en annexe 2*) concernent essentiellement les secteurs de l'action économique (17,10 M€), des technologies de l'information et de la communication (9,7 M€), des transports (7,27 M€) et de la culture (1,1 M€).

Quelques remarques sur les politiques régionales concernées :

- *Au niveau de la culture, le CESER note l'inscription de 4,5 M€ d'AE supplémentaires, dont 3,5 M€ destinés aux agences culturelles régionales. Il réitère ses inquiétudes sur la part croissante du budget octroyé à ces agences, faisant craindre dans un contexte de resserrage budgétaire, une réduction au moins équivalente des crédits d'intervention en direction des acteurs culturels de terrain dont l'activité maille le territoire régional. Il demande au Conseil régional de faire preuve de vigilance quant aux répercussions de ces choix en réponse aux objectifs affichés de la politique culturelle régionale.*
- *Concernant la formation professionnelle, le CESER observe que 15 M€ sont inscrits pour la poursuite des plans « 500 000 » et « 165 000 formations » par un nouveau plan « 80 000 ». Si le CESER ne peut qu'approuver cet effort financier, il réitère sa demande d'un bilan des plans précédents, en particulier sur le devenir des bénéficiaires en matière d'insertion professionnelle.*
- **Les recettes nouvelles** s'élèvent quant à elles à 36,64 M€ dont 7,04 M€ au titre de la section Investissement et 29,59 M€ au titre de la section Fonctionnement. Ce sont principalement des recettes d'ajustements.
A ces recettes, s'ajoute l'excédent comptable de 42 150,86 € résultant de la dissolution du syndicat mixte de la « Mission Nutrition et Alimentation » de l'ex-Région Poitou-Charentes.
- Dans le même temps, le Conseil régional procède à **des annulations de dépenses et de recettes** du fait notamment de décalages d'opérations dans le temps et de recalibrage de crédits.
 - ▶ En dépenses :
 - 24,93 M€ en AP/AE (10 M€ en investissement et 14,93 M€ en fonctionnement).
En AP, ces annulations se concentrent pour plus des 3/4 d'entre elles sur le sport (3,58 M€), l'enseignement (1,79 M€), l'action économique (1,44 M€) et l'environnement (1,16 M€).
Les annulations d'AE concernent quant à elles principalement la jeunesse et la citoyenneté (8,2 M€), l'apprentissage (3 M€) et l'action économique (2,83 M€).
 - 91,91 M€ en CP (61,74 M€ en investissement et 30,16 M€ en fonctionnement).
Les principaux secteurs concernés par ces annulations de CP sont l'enseignement (28,23 M€), l'action économique (14,68 M€), le sport, la jeunesse et la citoyenneté (12,34 M€), les transports (8,65 M€), l'aménagement du territoire (7,87 M€) et la gestion des fonds européens (5,46 M€).

Si ces annulations procèdent d'une bonne gestion financière, certaines d'entre elles soulèvent des remarques de la part du CESER.

- *Concernant le dispositif d'aide au « Permis B », le CESER regrette que le budget inscrit en 2017 n'ait pas été utilisé en totalité et que cette situation amène l'annulation de 5 M€ d'AE. Le CESER réitère ses préconisations de ne pas restreindre ces aides sur d'autres critères que celui des ressources et de mettre en place un accompagnement (comme cela existait avec les missions locales) à la constitution des dossiers. Il note avec satisfaction que ce règlement d'intervention sera élargi sur les exercices suivants afin de pouvoir répondre aux besoins existants.*
- *De même, pour les projets éducatifs en direction des jeunes, le CESER note avec regret, l'annulation de dépenses à hauteur de 3,2 M€, en raison de critères trop restrictifs, notamment en terme de cofinancement. De fait, les associations présentes sur certains quartiers urbains et territoires ruraux ne peuvent répondre à un appel à projets. Cette situation risque de s'aggraver sur l'année prochaine compte tenu de l'annonce de la baisse drastique du nombre de contrats aidés.*

- *Au niveau des investissements en matière de transports (transport en commun de voyageurs, routes nationales, transport de marchandise par voie ferrée), l'annulation de CP interroge sur la capacité réelle de la Région à mettre en œuvre certaines actions en raison des réticences et difficultés émanant de l'Etat et de la SNCF (longueur de négociations, capacité de la SNCF à faire les travaux, retard de versement, ...). Cette situation répétée peut être vécue comme une limite imposée à l'avancement de certains projets régionaux et, de façon plus large, à une véritable politique de décentralisation en la matière.*
- *Enfin, le CESER souhaite avoir des précisions sur des annulations d'AP concernant :*
 - *l'apprentissage : 1 M€ dédié aux CFA de l'ex-région Limousin annulé en raison de la surestimation des besoins des établissements ;*
 - *l'environnement : 1,16 M€ inscrit sur la biodiversité, le littoral, la gestion de la ressource en eau et la gestion des déchets annulé en raison du « lissage » entre les anciens et nouveaux dispositifs.*

► En recettes (hors emprunt) :

→ 23,10 M€ (9,75 M€ au titre de la section Investissement et 13,35 M€ au titre de la section Fonctionnement).

Outre les mesures traditionnelles d'ajustement, le CESER souligne que le montant des recettes à annuler s'explique notamment par le décalage sur l'exercice suivant des recettes des Programmes opérationnels 2014-2020 pour 13,56 M€. S'ajoute à ce décalage l'ajustement de l'attribution de la CVAE attendue dans le cadre du transfert de compétences relatif au transport (3,24 M€).

- Le Conseil régional procède également à **des opérations d'ordres budgétaires** : reprise de la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et des subventions d'investissement (respectivement 268 401,53 € et 706 681,60 €), neutralisations budgétaires de l'amortissement des subventions d'équipement (20 M€), abandons des créances pour un montant de 232 000 €, reprises d'amortissement (1,56 M€).

L'annulation d'AP/AE antérieures à 2017

- Dans le prolongement de la démarche de gestion maîtrisée du stock AP/AE engagée en 2016, le Conseil régional propose dans cette DM d'annuler un stock d'AP/AE antérieures à 2017 pour un montant de 430,85 M€ (162,19 M€ en investissement et 268,65 M€ en fonctionnement).

En préalable, le CESER apprécie de pouvoir disposer, pour l'examen de la DM, du tome II, présentant l'intégralité des mesures d'ajustement et de régulation.

Si le CESER partage le principe de rationalité budgétaire, en particulier dans le contexte budgétaire contraint actuel, il s'interroge sur le contenu d'un certain nombre d'AP/AE correspondant aux politiques régionales prioritaires et qui faisaient l'objet d'une affectation ou d'un engagement.

Au vu des montants importants de certaines de ces annulations de dépenses, le Conseil régional devrait assortir le tome II de précisions sur leurs causes. A titre d'exemple (cf. tableaux tome II) :

- *« Jeunesse et citoyenneté » (- 8,2 M€) : dans ce domaine, la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'intervention mériterait une information élargie en direction des têtes de réseau associatives et des acteurs potentiellement concernés dans tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine ;*
- *de la même manière, l'annulation partielle constatée d'AP intéressant « la vie associative » (250 000 € transférés sur la ligne « équipements sportifs ») doit inciter le Conseil régional à reconsidérer les modalités d'accompagnement des investissements associatifs.*



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Vice-Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteur : Gérard COASSIN

Avec les contributions des commissions :

- 1 « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie » :
Vice-Présidente : Patricia MILLEPIED ; Rapporteuse : Houria FALL-ABBEST ;
- 4 « Environnement » : Vice-Président : Gérard PINAUD ; Rapporteur par intérim : Christine JEAN ;
- 6 « Littoral, maritimité et hinterland » : Président : Gabriel MEYER ; Rapporteur : Yves PREVOST ;
- 7 « Vie sociale, culture et citoyenneté » : Président : Manuel DIAS VAZ ; Rapporteuse : Eliane FOSSE.



Vote sur l'avis du CESER
« Décision modificative n° 1 - Budget régional 2017 »

191 votants
190 pour
1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 1

(Extrait du rapport du Conseil régional)

TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT (hors annulations sur exercices antérieurs à 2017)

DEPENSES	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
Montant total des Autorisations de Programme proposées	56 709 387,01
ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME DISPONIBLES (votées en 2017)	-10 000 248,00
Total des Autorisations de Programme nouvelles réparties comme suit :	66 709 635,01
Services Généraux	961 383,48
Formation professionnelle et Apprentissage	160 000,00
Enseignement	407 126,87
Aménagement des territoires	44 377 137,66
Environnement	77 709,00
Transports	9 800 000,00
Action économique	10 926 278,00
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	
Montant total des Autorisations d'Engagement proposées	256 850 267,07
ANNULATION D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DISPONIBLES (votées en 2017)	-14 927 215,00
Total des Autorisations d'Engagement nouvelles réparties comme suit :	271 777 482,07
Services Généraux	4 695 000,00
Formation professionnelle et Apprentissage	39 113 768,00
Enseignement	691 894,07
Culture, Sports et Loisirs	4 565 129,00
Transports	222 709 216,00
Action économique	2 475,00

ANNEXE 2

(Extrait du rapport du Conseil régional)

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS DE PAIEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CREDITS DE PAIEMENT			
INVESTISSEMENT			
Montant total des Crédits de Paiement proposés	-33 432 554,99	Recettes nouvelles	37 239 510,35
Crédits de Paiement d'investissement disponibles de l'exercice	-61 744 418,00		
Total Crédits nouveaux proposés en Investissement	28 311 863,01	Recettes à annuler	23 108 000,00
Services Généraux	46 383,48		
Formation professionnelle et Apprentissage	160 000,00		
Enseignement	407 126,87		
Aménagement des territoires	9 708 437,66		
Environnement	77 709,00		
Transports	600 000,00		
Action économique	17 312 206,00		
FONCTIONNEMENT			
Montant total des Crédits de Paiement proposés	-19 399 252,47		
Dossiers fonctionnement soldés (sur engagements antérieurs)	-333 360,72		
Crédits de Paiement de fonctionnement (CP/AE et CF) disponibles de l'exercice	-30 165 915,00		
Total Crédits nouveaux proposés en fonctionnement	11 100 023,25		
Services Généraux	276 809,16		
Formation professionnelle et Apprentissage	13 346,82		
Enseignement	536 672,71		
Culture, Sports et Loisirs	1 259 000,00		
Santé et action sociale	22 067,00		
Aménagement des territoires	180,75		
Transports	6 821 216,00		
Action économique	2 170 730,81		
Reprise des résultats syndicat mixte "Mission Nutrition et Alimentation poitou-Charentes"	21959,63		20 19123
TOTAL DES DEPENSES	-52 853 767,09	TOTAL DES RECETTES	14 151 701,58
Annulation d'emprunt		-67 005 468,67	